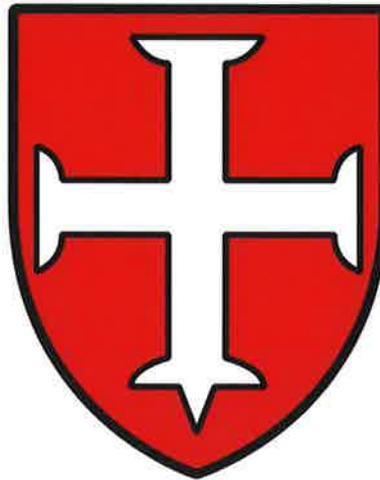


**COMMUNE DE CRANS  
CONSEIL COMMUNAL**

---



---

**PROCÈS-VERBAL  
Séance du 2 décembre 2024**

---

Pour approbation CC

## ORDRE DU JOUR

<b>1. Appel</b>	<b>4</b>
<b>2. PV de la séance du 23 septembre 2024</b>	<b>5</b>
<b>3. Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>6</b>
<b>4. Communications du bureau du Conseil</b>	<b>7</b>
<b>5. Communications de la Municipalité</b>	<b>9</b>
<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middelton, Syndic.....</i>	<i>9</i>
<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale .....</i>	<i>9</i>
<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes – Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale .....</i>	<i>10</i>
<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal.....</i>	<i>10</i>
<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière – M. Bernard Henrioux, Municipal .....</i>	<i>10</i>
<b>6. Préavis – Rapports des Commissions</b>	<b>11</b>
<i>Préavis N° 30/24 – demande de crédit de 91'885 CHF pour la réfection et l'entretien du réseau d'assainissement entre le chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes. ....</i>	<i>11</i>
<i>Préavis N° 34/24 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon ( SRGZA )......</i>	<i>12</i>
<i>Préavis N° 36/24 – Demande d'un crédit de 39'455 CHF ( TTC ) en vue du financement de la phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout.....</i>	<i>13</i>
<b>7. Initiatives, dépôt de motions, postulats</b>	<b>14</b>
<i>Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nesslihan Kurt – « Pour limiter la vitesse à 30 km/h dans la zone école » .....</i>	<i>14</i>
<b>8. Projets de la Municipalité</b>	<b>15</b>
<i>Sans objets .....</i>	<i>15</i>
<b>9. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon</b>	<b>16</b>
<b>10. Divers et propositions individuelles</b>	<b>19</b>
<b>Glossaire des acronymes et termes spéciaux</b>	<b>21</b>

**Opérations préliminaires :**

M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité. Il présente également Mme Cinzia Immink, venue pour remplacer la Secrétaire du Conseil absente ce jour.

**Nomination tacite d'une Secrétaire du Conseil remplaçante :**

Mme Cinzia Immink est nommée Secrétaire du Conseil remplaçante, pour la durée de la séance.

Ouverture de la séance à 20h00.

**Constitution du bureau :**

- M. Henri BOSSERT, Président
- M. Claude LAGRANGE, vice-président, excusé
- Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire, absente, excusée
- Mme Neslihan KURT, Scrutatrice
- Mme Moravia WIDMER, Scrutatrice,
- Mme Ulrike RICHARDSON, Scrutatrice suppléante
- Mme Birgit SCHLEIFENBAUM, Scrutatrice suppléante, excusée
- M. Laurent SINNER, Huissier

## 1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert MIDDLETON, Syndic
- M. Yvan RUEFF, Municipal et Vice-syndic
- Mme Johanna PINI, Municipale
- Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale, excusée
- M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Excusés : 6 membres du Conseil sont excusés

- M. Maximilien Berni
- Mme Lydia Bourquin
- M. Claude Lagrange
- Mme Birgit Schleifenbaum
- M. Bernard Vogel
- Mme Sonia Weil

Absents : 2 membres du Conseil sont absents

- M. Laurent Borcard
- Mme Nathalie Sauvain

Quorum :

Au total, 37 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, le Président ne vote pas.

La majorité simple est fixée à 19 voix.

## **2. PV de la séance du 23 septembre 2024**

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 23 septembre 2024

M. Maximilien Berni a été rajouté dans la liste des excusés, suite à un oubli.

Le Conseil n'a pas de remarques ou de commentaires.

### **Vote pour l'approbation du PV de la séance du 28 octobre 2024 :**

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : 8

***Le PV de la séance du 28 octobre 2024 est accepté à la majorité.***

### **3. Approbation de l'ordre du jour**

Le Président annonce que l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

Il passe au vote pour l'approbation de l'ordre du jour.

#### **Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :**

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : 1

***L'ordre du jour est accepté à la majorité.***

## 4. Communications du bureau du Conseil

### Dates des prochaines séances 2025

- Pour 2025, les dates des séances du Conseil sont encore provisoires et doivent être confirmées avec la Municipalité. Les dates proposées sont les suivantes :

- 10 mars 2025
- 12 mai 2025
- 23 juin 2025
- 15 septembre 2025 ( réserve )
- 27 octobre 2025
- 1er décembre 2025 ( suivie du repas du Conseil )

### Votations et élections

#### **Résultats des votations fédérales du 24 novembre 2024 :**

1. *Arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales*  
**Accepté à Crans à 56 % contre 44 %**
2. *Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations ( droit du bail : sous-location )*  
**Accepté à Crans à 61 % contre 39 %**
3. *Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations ( droit du bail : résiliation pour besoin propre )*  
**Accepté à Crans à 61 % contre 39 %**
4. *Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) ( financement uniforme des prestations )*  
**Rejeté à Crans à 57,6 % contre 42,4 %**

**La participation se monte à 60 % des votants.**

### Prochain scrutin

**Votation fédérale du 9 février 2025 – 1 seul objet.**

*Initiative populaire – Pour une économie responsable respectant les limites planétaires ( initiative pour la responsabilité environnementale ).*

### Affaires du Conseil communal

#### **Réunion avec les Présidents des commissions**

Une rencontre entre le Président du Conseil et les présidents des commissions des finances, des travaux et de la commission ad hoc sport et loisirs a eu lieu le 21 novembre.

Cet entretien a permis de cadrer le rôle des commissions dans le projet de la zone de sports et loisirs, en prévision des futures séances du Conseil.



Les enjeux techniques et financiers et la complexité de ce projet dépassant largement les objets habituellement traités par le Conseil, une clarification des rôles de chacune des commissions était nécessaire.

#### Divers

Un citoyen de Crans s'est manifesté auprès du Bureau pour lui faire remarquer que la publication de la date de la dernière séance avait été oubliée sur le site internet de la commune.

Le Président a constaté cette omission et sera plus vigilant désormais.

## 5. Communications de la Municipalité

### ***Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middleton, Syndic***

M. le Syndic fait part des informations concernant son dicastère.

Il fait remarquer que les chaises de la salle communale sont désormais garnies de coussins. Il s'agit là du vœu d'un donateur anonyme qui souhaitait un meilleur confort lors des réunions des aînés de Crans.

M. le Syndic tient à féliciter notre artiste, Jacques Pelichet, pour son exposition très réussie.

Administration communale. M. le Syndic informe sur les nominations et recherches de nouveaux collaborateurs au sein de l'administration :

- Nomination de Mme Pascaline Keller au poste de Secrétaire municipale. Mme Keller est invitée au repas qui suivra la séance et les membres du Conseil auront l'occasion de faire sa connaissance.
- Au contrôle des habitants, Mme Fabienne Ruch remplace Mme Ginette Lamon, qui est souffrante.
- Un-e chef-fe de projet est en cours de recrutement, pour l'accompagnement des différents investissements.
- Une aide administrative est en cours de recrutement, pour renforcer l'équipe du bureau.

Ces postes sont prévus au budget.

Pour terminer, M. le Syndic annonce qu'un pot de miel bio de Crans attend chaque membre du Conseil à l'issue de la séance. Il tient à remercier M. Bernard Henrioux et son équipe pour l'organisation du repas qui suivra.

Il souhaite de joyeuses fêtes à tous.

### ***Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale***

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

Plan énergie et climat communal. La Municipalité a décidé de soutenir le développement de la production électrique solaire sur le territoire communal. Dans ce but, une procédure d'accompagnement est lancée par la Municipalité, pour les particuliers qui désirent se lancer dans la pose de panneaux photovoltaïques. Cette démarche d'appel d'offres groupé est accompagnée par le bureau Planair.

Deux séances publiques sont organisées pour toute la population intéressée.

La première est une réunion d'information et de sensibilisation sur le sujet de la technologie des panneaux solaires. Elle aura lieu le 5 février 2025 à 20 heures, à la salle communale.

La prochaine réunion présentera des informations détaillées sur la méthode d'accompagnement, ainsi que sur les ressources techniques et financières disponibles. Cette séance aura lieu le 26 février à 20 h, à la salle communale.

À la suite de ces 2 séances, Planair se chargera de rassembler les informations nécessaires à la réalisation d'un cahier des charges avec les personnes intéressées. Elle assurera également le lancement des appels d'offres auprès de 3 entreprises spécialisées. Pour terminer, une note de synthèse et des recommandations personnalisées seront remises à chaque participant, sur la base des offres reçues.

Planair s'assurera également de la qualité des réalisations.

La Commune veut ainsi prendre le rôle de facilitateur entre les particuliers et les entreprises spécialisées.

Mme Pini termine en souhaitant de belles fêtes aux membres du Conseil.

***Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes – Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale***

Il n'y a pas de communication, Mme Marie-Noëlle Gay est excusée.

***Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal***

M. Yvan Rueff informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

La Municipalité est à la recherche d'un-e chef-fe de projet pour le développement des infrastructures communales. Sa mission sera d'accompagner la Municipalité dans les projets en cours de préparation. La personne engagée devra posséder des compétences techniques et de gestion de projets. Pour faciliter cette recherche, la Municipalité a fait appel à un cabinet de recrutement lausannois spécialisé dans ce domaine. La Municipalité espère accueillir quelqu'un dans 3 mois. En attendant, elle envisage déjà un nouvel aménagement des bureaux.

M. Rueff souhaite d'excellentes fêtes et surtout une très bonne santé à tous.

***Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière – M. Bernard Henrioux, Municipal***

M. Henrioux n'a pas de communication. Il souhaite santé et bonheur pour 2025 à tous.

## 6. Préavis – Rapports des Commissions

***Préavis N° 30/24 – demande de crédit de 91'885 CHF pour la réfection et l'entretien du réseau d'assainissement entre le chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes.***

Le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission de Travaux – Rapporteur : M. Yves Creteigny

M. Yves Creteigny lit le rapport de la commission des travaux.

La parole est au Conseil pour les questions sur la partie technique.  
Le Conseil n'a pas de questions.

Rapport de la Commission des Finances – Rapporteuse : Mme Eli Gandillet

Mme Eli Gandillet lit le rapport de la commission des finances.

La parole est au Conseil pour les questions sur la partie financière.  
Le Conseil n'a pas de questions.

Le président relit les conclusions du préavis, puis passe au vote.

### **Vote pour l'approbation du préavis N° 30/24**

Voix pour :	Unanimité
Voix contre :	Aucune
Abstentions :	Aucune

***Le préavis N° 30/24 est accepté à l'unanimité du Conseil.***

**Préavis N° 34/24 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon ( SRGZA )**

Le Président précise que ce préavis doit être validé par l'ensemble des communes membres de *Région de Nyon* pour aboutir à l'application de la stratégie régionale. Le projet veut densifier les zones existantes et en créer des nouvelles, notamment à la Rippe pour un « *pôle bois* ».

Rapport de la Commission de Travaux – Rapporteur : M. Yves Creteigny

M. Yves Creteigny lit le rapport de la commission des travaux.

Le Président passe la parole au Conseil pour les questions.

Le Conseil n'a pas de questions.

Le Président relit les conclusions du préavis N° 34/24 et passe au vote.

**Vote pour l'approbation du préavis N° 34/24**

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstention : Une

***Le préavis N° 34/24 est accepté à la majorité du Conseil.***

**Préavis N° 36/24 – Demande d'un crédit de 39'455 CHF (TTC) en vue du financement de la phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout**

Rapport de la Commission ad hoc – Rapporteur : M. Patrick Böhler

M. Böhler lit le rapport de la commission ad hoc.

Rapport de la Commission des Finances – Rapporteur : M. Jean-Daniel Aubry

M. Aubry lit le rapport de la commission des Finances.

Le Président passe la parole au Conseil pour les questions.

M. Quentin Pommaz constate qu'un nouveau crédit d'étude sera soumis au Conseil par la Municipalité en février 2025, comme cela figure dans le document interne de la commission ad hoc, distribué par erreur.

Il demande pourquoi la Municipalité ne présente pas une vision globale pour le financement du projet. De plus, il constate que la durée de l'étape est estimée à un ou deux mois, ce qui semble très court pour préparer un cahier des charges, lancer des appels d'offres sur les marchés publics et faire une proposition d'adjudication. Surtout au mois de décembre.

M. Patrick Böhler répond qu'il s'agit d'un plan global, divisé en 3 zones. Les études sont donc lancées en parallèle, afin que le projet avance rapidement.

La question de M. Pommaz concerne le secteur 3, qui comprendra le 2<sup>e</sup> terrain de foot et le club-house. Pour cette zone, la commission ad hoc a déjà cherché des informations auprès d'autres communes et différents prestataires ayant réalisé des projets similaires, de concert avec la Municipalité.

La commission attendait la validation de l'étape 2 avant de passer à l'étape 3.

L'étude du secteur 3 sera la plus longue et demandera une préparation minutieuse. Après la décision du Conseil ce soir, la commission ad hoc reprendra immédiatement ses discussions avec la Municipalité sur l'étape 3. Cela permettra de progresser sur cette étape et de proposer quelque chose en février.

M. Quentin Pommaz souligne qu'un montant de 180'000 CHF est estimé pour l'étude de la phase 3. Il demande combien de crédits d'études seront encore nécessaires pour la dernière étape.

M. Patrick Böhler répond que cette étape sera la plus onéreuse. Il s'agit de la construction d'un club-house et d'un terrain synthétique. L'un des prestataires évalue une étude de ce type à environ 300'000 CHF. Il précise qu'une telle étude comprend aussi la préparation des appels d'offre sur les marchés publics, jusqu'à la mise à l'enquête.

Mme Catherine Schmutz souhaite que les futurs préavis mentionnent les sommes déjà engagées, afin de contrôler l'avancement des dépenses. Elle rappelle qu'à ce sujet, le Conseil avait déjà mis en garde contre le « saucissonnage des projets ».

Le Conseil n'a plus de questions.

Le Président relit les conclusions du préavis N° 36/24 et passe au vote.

**Vote pour l'approbation du préavis N° 36/24**

Voix pour : Majorité  
Voix contre : Aucune  
Abstention : Une

***Le préavis N° 36/24 est accepté à la majorité du Conseil.***



## 7. Initiatives, dépôt de motions, postulats

### **Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Nesslihan Kurt – « Pour limiter la vitesse à 30 km/h dans la zone école »**

Le Président rappelle que ce postulat avait été déposé le 21 mai 2023, par Mme Kurt. Le Conseil entend ce soir la réponse de la Municipalité.

M. Yvan Rueff résume son rapport. Après consultation, le TCS et le bureau d'étude pour la mobilité concluent que ce secteur routier ne pose aucun problème. Les mesures effectuées par la DGMR confirment que, dans l'état actuel, cette route ne peut pas être mise à 30 km/h.

La Municipalité continue donc de travailler en toute légitimité sur la sécurisation autour de l'école. Les plans ont été contrôlés et validés ces derniers jours. Ils seront ensuite soumis à l'examen de la DGMR qui se prononcera sur le projet, avant de passer au préavis communal.

Le Président demande si la réponse convient à Mme Kurt.

Mme Kurt répond positivement. Elle suppose que des marquages au sol et d'autres éléments de sensibilisation seront installés dans cette zone.

M. Yvan Rueff répond que des marquages au sol et des feux clignotants seront installés à la rue du Grand Pré. Un radar indicatif « *speedy* » sera également installé en permanence, ainsi que d'autres éléments qui compléteront cet ensemble.

M. Yves Creteigny regrette la réponse de la Municipalité. Il rappelle que la traversée de Coppet est limitée à 30 km/h, bien qu'empruntant la Route Suisse classée route cantonale. De même, une grande partie de Lausanne est en *zone 30*. Il est donc incompréhensible qu'un village comme Crans écarte une telle mesure en raison d'aménagements insuffisants.

M. Yvan Rueff répond qu'un tel projet ne serait pas impossible. Cependant, envisager le réaménagement de la route en *zone 30* demanderait un rétrécissement de la chaussée, une rehausse des trottoirs, notamment aux arrêts de bus, ainsi que la relocalisation d'un arrêt actuellement déplacé vers l'école. Ceci n'est pas envisageable dans l'état actuel de la route. Il ne s'agirait pas d'une simple modification de la signalisation, mais d'un investissement de plusieurs millions de francs pour adapter l'infrastructure.

M. Alexandre Gaiani considère cette réponse très sommaire. La réponse de la DGMR est fondée sur le rapport détaillé d'une sous-commission spéciale. Il demande si ce rapport est accessible aux membres du Conseil.

M. Yvan Rueff répond que les rapports sont à disposition à la Commune, il suffit de les demander.

M. Thomas Dislich constate qu'il n'y a jamais eu de problème à Crans. Il ne comprend pas la nécessité de limiter la vitesse à 30 km/h sur cette route. Par curiosité, il souhaite connaître les montants dépensés pour ces études.

M. Yvan Rueff répond que, pour aller dans le sens du postulat, la limitation à 30 km/h devrait inclure la route de Céligny, le carrefour et une partie de la route d'Eysins, ainsi que la route de la Versoix en raison de la présence de deux arrêts de bus. Soit la zone actuellement limitée à 50 km/h.

La *zone 30* ne concernerait donc pas uniquement la route du Grand Pré et demanderait une refonte complète de la route.

L'estimation des coûts est complexe. Entre 30'000 et 50'000 CHF pour les études préliminaires, puis un investissement à sept chiffres pour la réalisation.



M. Thomas Dislich pense qu'il faut rester réaliste devant de telles sommes.

Mme Nesslihan Kurt admet qu'aucun accident ne s'est encore produit, mais il est important de ne pas attendre un malheur pour réaliser des travaux. Ce postulat permet de transférer la responsabilité aux experts, auxquels nous demandons une évaluation objective des risques. De plus en plus de communes réduisent la vitesse pour limiter les nuisances sonores et renforcer la sécurité. L'école est située à un carrefour particulièrement sensible. La présence de stops, d'une déchetterie et d'arrêts de bus, entraîne une concentration excessive d'usagers sur un même axe. Une approche préventive s'impose donc.

M. Yvan Rueff admet l'évidence de ne pas attendre pour agir. Les points de dépose et de prise en charge des enfants devant l'école présentant le plus grand risque. Ces secteurs, situés à l'avant et à l'arrière de l'établissement, ont été identifiés comme prioritaires en matière de sécurisation. Une fois ces aménagements réalisés, une réflexion pourra être menée sur d'éventuelles mesures complémentaires.

Le Président constate qu'il n'y a plus de questions.

## **8. Projets de la Municipalité**

***Sans objets***



## 9. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon

### APEJ – Rapporteur, M. Carlos Mota

M. Carlos Mota informe le Conseil sur la dernière séance du CI, le 19 novembre 2024.

Deux points figuraient à l'ordre du jour : le Budget APEJ 2025 et un préavis sur la révision du Règlement d'établissement (CESCOT).

Budget APEJ 2025. Le budget s'inscrit dans la continuité de celui de l'année dernière pour l'ensemble des structures, à l'exception de l'accueil parascolaire primaire.

En effet, le nombre de places offertes en UAPE a connu une augmentation inattendue en août 2024 et une nouvelle hausse des capacités d'accueil est prévue pour août 2025 (+42 places/août 2024 et +36 places/2025). Ces deux augmentations cumulées font que le budget 2025 est supérieur de 8,4 % à celui de l'année dernière.

Suite à l'approbation du préavis 02/2024, le budget 2025 inclut la nouvelle offre d'accueil pour les vacances.

Le budget inclut, pour la première fois, les frais d'exploitation de la piscine-patinoire, pour une période de cinq mois, car son ouverture est prévue en été 2025. En tenant compte de l'effets des imputations internes, il s'élève à 30'932'505 CHF, ce qui représente une hausse de 1'668'726 CHF, soit 5,7 %, par rapport au budget 2024.

Pour terminer, M. Mota précise que les revenus de l'APEJ (hors imputations internes) se répartissent de la manière suivante :

<i>Participations des parents/tiers :</i>	<i>8'594'288 CHF</i>	<i>(28 %)</i>
<i>Subventions cantonales :</i>	<i>4'198'268 CHF</i>	<i>(14 %)</i>
<i>Part à charge des communes :</i>	<i>18'125'149 CHF</i>	<i>(59 %)</i>
<i>Divers :</i>	<i>14 800 CHF</i>	<i>(0,05%)</i>

Le montant à charge des communes est en hausse de 1,1 % par rapport au budget 2024.

La part des contributions communales a baissé de 61 % à 59 %, tandis que celle des parents a augmenté de 26 % à 28 %.

Le financement cantonal est quant à lui resté constant à 13 %.

Les délégués ont suivi les recommandations de la COFIN et ont approuvé le budget 2025.

Révision du Règlement du CESCOT. M. Mota précise que le CESCOT est un organe consultatif sans pouvoir décisionnel qui vise à faire émerger des idées et des propositions pour améliorer la vie scolaire et parascolaire.

Le CESCOT est un organe quadripartite dont chaque quart compte neuf représentants (parents d'élèves, autorités locales, spécialistes des établissements scolaires et les organisations de la société civile).

Le CoDir de l'APEJ considère que la structure actuelle manque d'efficacité en raison du nombre élevé de représentants. Ceci débouche rarement sur des actions ou des projets concrets.

Les deux objectifs de cette réforme visent une mise à jour générale et une refonte du fonctionnement, en modifiant sa structure, plus spécifiquement en diminuant le nombre de membres de 9 à 3 par quartier.

Le Comité de direction (CoDir) semble avoir le soutien de la Direction des Établissements scolaires de Coppet-Terre Sainte, mais pas celui des représentants des parents ni même d'une partie de la société civile. En effet, plusieurs membres du CI présents ont contesté la prétendue unanimité des membres du CESCOT quant à la réduction du nombre de membres.



Deux amendements ont été soumis au CI :

*Amendement Voraz : 5 membres au lieu de 3*

*Amendement Thévenaz : statu quo*

L'amendement Voraz a obtenu l'approbation d'une grande majorité du CI, avec le soutien de Crans.

L'intervention de monsieur Marc Meyer, membre du CoDir, est en contradiction flagrante avec l'un des quarts les plus importants ( celui des parents ). Elle constitue un petit coup de canif dans le contrat de confiance entre le comité de direction et l'assemblée du CI, dont parmi eux, les représentants du conseil de Crans.

M. le Syndic félicite M. Mota pour avoir soulevé un problème persistant : l'opacité dans les instances intercommunales. Il remarque que le Président a souvent demandé une meilleure communication entre les Municipaux membres du CODIR et les délégués du Conseil. Tout doit être fait pour améliorer ce fonctionnement.

Dans ce but, il demande si les délégués du Conseil sont prêts à être informés régulièrement sur les points abordés en séance du Conseil intercommunal.

Cela permettrait de prendre des décisions informées et proactives, évitant les surprises en séance.

M. Carlos Mota approuve le commentaire de M. le Syndic. Il relève que lui et Mme Gay disposaient déjà d'informations détaillées concernant les préparatifs et l'approbation du budget. Par contre aucune information n'a circulé concernant les intentions du CoDir sur le sujet du CESCOT.

Il révèle qu'une interpellation a été déposée concernant un terrain, propriété des communes de Coppet et Commugny et de son possible rachat par ARSCO pour le compte du groupe scolaire. Dans ce dossier, un éclairage préalable sur les orientations du projet serait d'une extrême importance pour les délégués du Conseil intercommunal.

M. Motta soulève un dernier point concernant le suivi de tous les préavis et décisions validées. Il cite le cas du projet de construction de deux salles de gym, validé il y a plus de deux ans et dont le Conseil intercommunal n'a plus aucune nouvelle. Là aussi, une interpellation est en cours.

De gros montants sont en jeu et l'infrastructure scolaire demande des aménagements, parfois urgents. Cela demande de la préparation, un suivi à long terme et une information régulière sur la situation.

#### **SITSE – Rapporteur, M. Cédric Aeschlimann**

M. Cedric Aeschlimann informe le Conseil sur la dernière séance du CI, le 7 novembre 2024.

Deux points figuraient à l'ordre du jour : le budget 2025 et deux préavis relatifs aux collecteurs.

Le budget 2025 a été adopté à l'unanimité. Les charges des SITSE restent dans la norme des années précédentes et les explications données pour les écarts étaient claires. On observe des prélèvements sur les fonds de réserve, conformément aux normes MCH2, à hauteur de 673'500 CHF pour des projets futurs, dont 52'800 CHF pour l'assainissement, but principal des SITSE, qui concerne la commune de Crans.

Les 2 préavis présentés concernaient le deuxième but optionnel et ne concernaient donc pas la commune de Crans. Pour information, les deux ont été acceptés et concernaient les collecteurs de Founex, Commugny et Coppet pour un montant de 1'500'000 CHF.

#### **PNR ( Police Nyon Région ) – Rapporteur, M. Quentin Pommaz**

M. Pommaz n'a pas de communications.

## **ORPC ( Protection civile ) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel**

M. Fasel n'a pas de communications. La prochaine réunion sera le 25 mars 2025.

## **SDIS – Rapporteur, M. le Syndic**

M. le Syndic n'a pas de communications.

## **Conseil Région de Nyon – Rapporteur, M. Yves Creteigny**

M. Yves Creteigny informe le Conseil sur la dernière séance du CI extraordinaire, le 30 octobre 2024.

Un seul point figurait à l'ordre du jour : le sauvetage de Télé Dôle.

L'objectif de la séance était de sortir Télé Dôle d'une situation d'insolvabilité et de cessation de paiements en lien avec le projet de construction du bâtiment d'accueil « *Le Lapin Blanc* ». Le manque de liquidités a conduit à l'interruption des travaux alors que le Conseil d'administration de Télé Dôle en assurait le pilotage. Face au dépassement massif, de nombreuses interventions ciblaient les responsabilités du comité de pilotage.

Le préavis demandait un crédit complémentaire d'environ 1,7 million CHF pour achever le projet de construction. Mais, ce montant reste encore insuffisant pour le sauvetage Télé Dôle. En effet, un audit démontre un sous-entretien de l'ensemble des installations et un montant supplémentaire d'environ 1,5 million CHF sera nécessaire pour pouvoir conserver les autorisations d'exploitation des installations existantes. À cela s'ajoutent encore 1 million CHF pour le démantèlement d'un certain nombre d'installations obsolètes. Au total, le plan de sauvetage s'élève à 5 millions CHF environ, dont une moitié à charge du Conseil régional et l'autre moitié à la charge du Canton.

Pour faire face au manque de neige et à la réduction des journées de ski prévisible dans les prochaines années, le projet de sauvetage s'appuie sur nouveau concept d'exploitation du domaine sur les 4 saisons. De nombreux rapports et une abondante documentation ont été produits à ce sujet.

Ce concept 4 saisons reste encore en phase d'étude, puisqu'il nécessite un changement du plan d'affectation du secteur. Compte tenu de la protection de la zone, de nombreuses incertitudes planent encore. L'association *Pronatura* a déjà informé le conseil régional que les garanties demandées en matière de protection de la nature seront plutôt élevées.

Le débat n'a finalement duré que le temps des présentations, sans véritable discussion, et le conseil régional a approuvé le préavis, laissant croire que Télé Dôle était sauvée.

Suite à cela, un référendum intercommunal a été lancé contre la décision du Conseil régional.

Ceci est une première dans l'histoire du conseil régional et sur le plan cantonal. Actuellement, personne ne sait comment les signatures seront récoltées au niveau des 50 communes ni qui sera appelé à voter. Crans n'est toutefois pas concerné, car il s'agit d'un préavis DISRENS dont la commune ne fait pas partie. On constate que cette affaire n'est pas encore terminée.

## 10. Divers et propositions individuelles

Mme Catherine Schmutz remercie la Municipalité pour la remise en fonction des lampadaires de la Route Suisse au niveau des Landes. La sécurité des gens qui attendent le bus est améliorée, surtout le matin avant le jour. Concernant la sécurisation des passages piétons, elle souhaite savoir si le Canton a donné une réponse.

M. Yvan Rueff répond que la DGMR a été prévenue. Dans sa réponse, elle explique que le passage n'est pas un passage piéton, mais un passage sécurisé qui répond à d'autres normes. Par contre, la DGMR a accepté la mise en place d'une signalisation invitant les piétons à emprunter le passage piéton existant.

Mme Catherine Schmutz ajoute que des falots de chantier sont en place sur les barrières, mais qu'ils ne sont jamais allumés. De plus, les travaux ont été en pause durant environ 3 semaines durant les fêtes. Elle demande si le délai de fin des travaux sera respecté.

M. Yvan Rueff répond que la Municipalité n'a reçu aucune information pour le moment.

M. Michel Lambelet annonce que « *l'équipe déco du village* » invite les membres du Conseil mercredi dès 18h, pour l'inauguration officielle de la crèche. Du vin chaud, des taillés, des petits biscuits seront servis. L'illumination a débuté ce soir et c'est splendide.

Il annonce également que la revue du village aura lieu les 13 et le 14 décembre, pour la dernière fois. On espère vous voir nombreux !

Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année au nom de toute l'équipe déco. Il en profite également pour remercier Christine Buccini, l'amie de Ben, sans qui rien de tout cela n'aurait pu être réalisé : *elle est formidable !*

Mme Nesslihan Kurt demande si une solution informatique dédiée au travail des commissions et du Conseil en général est prévue par la Municipalité. Un investissement dans la numérisation des procédures et de la communication serait utile et rendrait le travail plus rationnel, car les membres du Conseil reçoivent et partagent beaucoup de documentation.

M. Yvan Rueff répond qu'il entend cette demande pour la première fois. La Commune peut analyser les besoins dans ce domaine.

Mme Nesslihan Kurt ajoute que le besoin est réel, car de gros projets arrivent et un tel outil permettrait un meilleur suivi des dossiers.

M. Yvan Rueff répond que la préparation d'un cahier des charges et une demande formelle permettrait à la Municipalité de se pencher sur la question.

Le Président propose que le bureau du Conseil se charge de réaliser un cahier des charges et de le transmettre à la Municipalité.

M. Jean-Daniel Aubry annonce qu'aujourd'hui le taux d'intérêt d'un emprunt à 10 ans est descendu à moins de 0,30 % sans la marge bancaire. Ceci signifie que les taux reviennent à des niveaux très bas. De plus, on s'attend à une prochaine baisse des taux de la BNS. La situation devient très favorable, au vu des emprunts que la Commune se prépare à contracter pour le financement de ses projets.

Le Conseil n'a plus de questions ou de remarques.

La séance est levée à 20h36.



**CONSEIL COMMUNAL DE CRANS**

Le Président  
M. Henri BOSSERT



La secrétaire  
Mme Fabienne Vionnet





## Glossaire des acronymes et termes spéciaux

### Organismes communaux

---

CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

### Associations intercommunales

---

ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

### Organismes cantonaux

---

AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.

### Autres organismes et raisons sociales

---

AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

### Lois et règlements

---

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.